

Séance du conseil municipal de St Etienne Lardeyrol du 13.01.17 :

I – Compétence de l'Agglomération en matière de planification de l'Urbanisme :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit que la Communauté d'Agglomération devienne compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme sauf opposition des communes membres selon certaines conditions (au moins 25% (des communes représentant au moins 20% de la population).

Le PLUI permet une mutualisation des moyens et ouvre plus de possibilités de soutien financiers et de subventions. Il permet également une approche et un traitement plus cohérent des enjeux d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de déplacement.

D'autre part, il est évident que la carte communale ne sera pas modifiée dans l'immédiat, il existe encore suffisamment de terrains à vendre. Les membres à l'unanimité ont voté pour garder la compétence en matière d'urbanisme.

II – TRAVAUX :

- Appartement :

Les employés effectuent quelques travaux d'isolation de l'appartement (F4) au-dessus du multi-services afin de réduire la facture de chauffage ; ce qui permettra une location plus accessible. :

- Aire de jeux :

Les travaux sont bien avancés dès que le temps le permettra ils pourront être terminés.

- Ecole :

Afin de sécuriser la sortie des élèves, il est prévu une grille de protection par des barrières « main courante » le long du parking devant l'école.

III – DETR :

Deux projets font l'objet d'une demande de DETR pour 2017 :

- Extension de la salle polyvalente pour entreposer du matériel ;

- Travaux à l'ancienne école remplacement des chenaux et rénovation de salles et montée d'escaliers pour un montant total de 61 000€.

IV – Location-gérance MULTI-SERVICES :

Le magasin ouvrira comme prévu le 21 janvier prochain les formalités de la vente et de la location gérance de la licence 4 sont en cours de réalisation.

V – SIGNALISATION :

- ADRESSAGE :

Le projet est terminé et a été transmis pour vérification à la Poste.

- SECURITE :

Un radar pédagogique peut être prévu en sollicitant les subventions des amendes de police ; Il pourrait être positionné dans certains villages de la commune dont la traversée par certains usagers pose des problèmes de sécurité.

VI - QUESTION DIVERSE :

Une société proposerait d'élaborer un site internet de la commune selon les offres suivantes :

- 1 827€ mise en place et 627€ d'abonnement annuel.

- 2 927€ mise en place et même frais.

Deux informaticiens de la communauté d'agglomération pourraient également être sollicités à moindre frais . Avis partagé par l'ensemble des conseillers présents.

Le prochain conseil aura lieu le 10 MARS 2017